



COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023
DÉLIBÉRATION N° 2023-61

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés : 2

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 11 septembre 2023, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Philippe - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : BOISSET Philippe à BOISSET André - LEJEUNE Laurent à MESTRE Françoise

Secrétaire de séance : BOISSET Vincent

**Objet CONVENTION PLURIANNUELLE DE PATURAGE - ALPAGE
PALLUEL, FARAVEL ET CHICHIN**

- **Vu** le bail pastoral Faravel et Palluel-Chichin du 19 avril 2018,
- **Vu** la demande de renouvellement du bail par le groupement pastoral de Palluel Faravel,
- **Vu** la fin du bail au 31 décembre 2023,

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de signer une convention pluriannuelle de pâturage de l'alpage Palluel, Faravel et Chichin pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire

Autorise le Maire à signer la convention pluriannuelle de pâturage de l'alpage Faravel et Palluel-Chichin avec le Groupement Pastoral de Palluel Faravel pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2024, moyennant un loyer annuel de 17390€ TTC réactualisé tous les ans en fonction de l'indice des fermages fixé par arrêté préfectoral.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Cyrille Drujon d'Astros'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE FREISSINVES' around the top edge and '06 Alpes-Maritimes' around the bottom edge. In the center of the seal is a coat of arms featuring a mountain landscape with a sun and a star.